

Construction de la piscine La Fayette - Adoption du nouveau programme et lancement de l'opération - Demandes de subventions

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Le 13 avril 1987, le Conseil Municipal approuvait le projet de construction d'un complexe de loisirs associant une piscine et une patinoire à Planoise.

Le 9 mai 1988, il confirmait la proposition du jury de concours de déclarer l'équipe SCPA DURAND, MENARD, THIBAUT et TURINA, BOSSY (architectes), et OTH-EST (bureaux d'études techniques) concepteur-maître d'œuvre de l'opération.

Le 19 décembre 1988, l'avant-projet détaillé (ADP) était adopté. Il tenait compte de l'agrandissement du bassin principal et de l'installation d'une machine à vagues.

Le 15 avril 1991, il était décidé de lancer la procédure d'appel d'offres pour l'ensemble de l'opération et de réaliser dans un premier temps et pour des raisons de contraintes budgétaires, la partie patinoire du projet, tranche ferme du marché.

Les entreprises retenues étaient engagées, pour la tranche conditionnelle, jusqu'au 15 octobre 1995.

La construction de la patinoire étant achevée depuis septembre 1993, il convient désormais d'envisager la réalisation de la piscine, deuxième phase du projet.

Toutefois, une nouvelle réflexion par rapport au programme de 1988 et par rapport à l'actuelle piscine couverte Mallarmé s'avéra nécessaire. Des travaux de restructuration avant l'ouverture de la piscine La Fayette sur la base d'un programme qui tiendra compte de la répartition de la clientèle et de l'utilisation des deux bâtiments (conformité des bassins, restructuration des vestiaires, ventilation, accueil) doivent nécessairement être réalisés.

En effet, afin de permettre une bonne répartition des usagers, il semble opportun de réserver prioritairement la piscine couverte Mallarmé aux clubs, en confortant l'aspect sportif des activités et de renforcer l'effet attractif de la piscine La Fayette qui deviendra ainsi un lieu pour les loisirs, les jeux, l'aspect familial étant privilégié avec la complémentarité de la patinoire La Fayette et du futur parc urbain.

Pour autant, la pratique sportive pour tous ou de compétition sera possible puisque, à la demande de la Ligue de Franche-Comté de Natation et des clubs bisontins, un bassin de 25 mètres officiel est prévu.

L'ancien projet proposait un bassin de 25 mètres avec 6 lignes d'eau donnant la possibilité d'une activité nautique ludique (machine à vagues, toboggan, jeux d'eau) et d'une activité plus axée sur une natation sportive. A ces équipements étaient associés des locaux d'activités dites annexes : remise en forme, musculation, saunas et solariums.

A la suite de diverses études et d'enquêtes auprès de la clientèle d'établissements similaires, il apparaît que la machine à vagues, phénomène de mode, ainsi que sa capacité d'accueil ne seraient pas adaptés.

Après étude auprès des Bisontins, auprès des clubs utilisateurs des installations nautiques, de la Ligue Régionale de Natation, du service des Sports, de la Commission des Sports, un nouveau programme a été établi qui se présente de la manière suivante :

- création d'un bassin de 50 mètres divisible en deux secteurs par un système amovible (possibilité d'un bassin de 25 mètres pour des compétitions hivernales avec 8 lignes de nage),
- plage périphérique permettant l'implantation éventuelle de 300 places en gradins amovibles, une circulation aisée autour du bassin et une ouverture sur les plages extérieures,
- réorganisation de l'accueil par rapport à la patinoire, la piscine et au restaurant,
- extension du bar spécifique à la piscine,
- prolongement du niveau accueil avec création de bureaux et d'une salle de réunions (environ 40 m²), d'un ensemble «régie sportive», d'un déambulateur public et de logements de fonction (remise en forme et sauna supprimés),
- bassin ludique avec toboggan,
- pataugeoire,
- spa jakuzi,
- ouverture de la piscine sur terrasses solarium et pelouses aires de jeux, liaison avec bar piscine,
- travaux d'accompagnement : aménagement d'un parking complémentaire au parking existant.

L'équipe de concepteurs lauréates du concours lancé sur le complexe patinoire – piscine sera reconduite pour deux raisons principales :

- le concept architectural initial de la piscine sera maintenu ; l'image du nouveau projet sera semblable à l'image initiale du complexe patinoire – piscine (objet du concours),
- les études conduites précédemment seront partiellement réutilisées pour ce nouveau projet ; l'équipe de concepteurs pourra démarrer à l'étude sur l'avant-projet détaillé (APD) (l'économie de l'avant-projet sommaire (APS) sera faite).

Toutefois et contrairement à l'opération de construction de la patinoire, dont la maîtrise d'ouvrage avait été confiée à la SEDD, la Ville assurera elle-même cette mission pour la construction de la piscine.

L'enveloppe prévisionnelle est évaluée entre 55 et 60 millions de Francs TTC pour cette opération.

L'échéancier pourrait être le suivant :

- adoption du programme et lancement de l'opération (Conseil Municipal du 16 janvier 1995),
- approbation de l'APD (Conseil Municipal du 15 mai 1995),
- avis d'appel public à la concurrence : fin d'année 1995,
- choix des entreprises : début de l'année 1996,
- délai d'exécution des travaux : 18 mois,

- fin des travaux : juin 1997,
- ouverture au public : septembre 1997.

Après avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau programme,
- lancer l'opération de réalisation de la piscine La Fayette,
- autoriser le lancement des études d'avant-projet détaillé (APD) et la signature de tous les contrats et avenants qui y sont liés (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, ...),
- pour la maîtrise d'ouvrage, autoriser M. le Maire à signer les avenants transférant les contrats d'études de la SEDD à la Ville,
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme intéressé par ce programme,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations ainsi accordées, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.59/1051.1052.1053.1059.95053 (33000) piscine à Planoise et en dépenses au chapitre 903.59/232.95053 (33000).

M. FUSTER : En préambule, je voudrais préciser à l'ensemble des Conseillers que cette piscine est le dernier équipement sportif inscrit à notre programme municipal, donc cela n'arrive pas brutalement puisque je crois que nous l'avons inscrit il y a 6 ans avec l'ensemble de nos investissements et que je vous rappelle rapidement. On a commencé par l'Etrier Bisontin, les deux gymnases Clemenceau et Montboucons. Je voudrais rappeler qu'il est heureux que nous ayons réalisé les Montboucons car avec la montée en charge du BBC et l'occupation du Palais des Sports, nous aurions des problèmes de locaux, et bien entendu la patinoire, que nous avons inaugurée il n'y a pas si longtemps, à laquelle vient se greffer très logiquement ce projet de piscine. Toutes ces réalisations représentent quand même plus de 90 MF d'investissement.

Le dossier piscine qui vous est soumis ce soir a été complètement repris, comme vous le signaliez Monsieur le Maire, suite à des réflexions et à des propositions d'une part des membres de la Commission des Sports et je les en remercie, mais aussi de la Municipalité. L'impératif premier était bien entendu de s'inscrire dans la complémentarité avec la patinoire tant sur le plan du fonctionnement que sur le plan technique. Sur le fonctionnement, bien sûr synergie dans l'accueil, dans la surveillance et dans bien d'autres choses, sur le plan technique, synergie quant à l'utilisation globale de l'énergie entre les deux équipements. Je crois que c'est un point qu'il faut souligner sur lequel nos services techniques sont très vigilants.

Je voudrais vous rappeler que ce projet de construction de piscine est un besoin impérieux pour les Bisontins puisqu'en 1994, 320 000 entrées ont été comptabilisées à la piscine Mallarmé, ce qui est proche de la saturation et cela ne nous permet plus d'offrir d'autres possibilités que celles actuellement mises en service. Je voudrais préciser également que dès le début de cette analyse, nous avons associé les deux piscines dans notre réflexion pour tenir compte justement des complémentarités possibles sur les installations nautiques bisontines dans leur globalité. Depuis le début également et je voudrais aussi le préciser, tous les utilisateurs ont été consultés et invités à établir un programme, d'abord les Bisontins bien entendu au travers d'une large enquête faite par un stagiaire, M. Jean-Louis CAMPY, enquête très intéressante, très instructive dont nous avons tiré beaucoup d'enseignements, ensuite les clubs utilisateurs bisontins bien sûr pour bien préciser leurs besoins par

rapport à la piscine Mallarmé, le Comité Régional de Natation par rapport aux exigences de la pratique de haut niveau tant à l'entraînement qu'en compétition, et puis bien évidemment les membres de la Commission des Sports, le Service des Sports et l'ensemble des Services Techniques pour faire la synthèse de ces différentes propositions.

Ces propositions, nous vous les présentons ce soir. Elles tiennent compte d'une utilisation optimale par les familles bien entendu mais aussi par les compétiteurs avec une recherche de convivialité qui nous paraît nécessaire dans ce prochain équipement. Au premier projet, nous avons ajouté un appartement gardien qui n'avait pas été prévu, ce qui nous a paru dommageable, puis des salles de réunions et des salles d'accueil, une partie d'accueil du public commune avec la patinoire qui sera agrandie et bien entendu toutes les parties vestiaires, douches pour l'accueil du public. A partir de ce programme qui a été redéfini, je vous le répète, en tenant compte de tous les utilisateurs potentiels, les Services Techniques ont sollicité les architectes pour étudier un pré-projet qui vous est présenté par les trois plans que l'on vous a distribués en début de séance. Je tiens à vous préciser que ce n'est là qu'une esquisse rapidement faite de manière à ce que nous puissions maintenant travailler avec vous bien sûr mais aussi avec tous les intéressés et apporter les modifications nécessaires qui vous seront présentées ultérieurement dans un avant-projet détaillé. L'avantage, c'est que cela vous permet de matérialiser un petit peu ce programme de manière à mieux vous rendre compte de son contenu. Vous avez dans les trois plans, ce que l'on appelle un plan-masse qui vous présente l'ensemble patinoire – piscine, le plan du niveau accueil, c'est celui qui est situé au-dessus de la piscine et vous y retrouvez l'ensemble de l'accueil d'une part et des bâtiments vestiaires –j'attends que M. MEUNIER ait fini sa discussion très intéressante avec M. GRAPPIN, deux membres de la Commission des Sports, je vous le signale- (rires). Dernier point qui représente le sous-sol, la partie importante de la piscine puisque c'est là que tous les bassins se situent, toute la partie ludique et puis en-dessous les «parties techniques» et l'accueil des visiteurs. Je tiens à vous répéter que cela n'est qu'une esquisse, qu'un avant-projet sur lequel nous allons beaucoup retravailler en tenant compte éventuellement de vos réflexions de ce soir.

Sur le plan financier, on vous a présenté les premières estimations, une fourchette allant de 55 à 60 MF qui tient compte de l'ensemble du projet, extérieurs et parkings supplémentaires éventuels puisque pour l'instant nous avons des parkings prévus pour la patinoire et à la demande de nos services, nous allons certainement faire quelques places de parking supplémentaires. Bien entendu, cette estimation sera affinée également lorsque nous vous présenterons l'avant-projet détaillé. Concernant cette estimation financière, je ne manquerai pas de suivre les conseils de M. JACQUEMIN et de faire des demandes de subventions à l'ensemble des collectivités bien entendu mais je crois que c'est indiqué dans ce dossier, donc nous n'avons pas attendu ce soir pour cela. Ce que je voudrais dire quand même, c'est que concernant ces subventions, le système des taux de subventionnement sur des sommes plafonnées qui est mis en place dans les collectivités à côté de nous, ne nous arrange pas du tout, n'arrange pas du tout la capitale régionale qui doit se doter d'équipements très performants, d'équipements de haut niveau, d'équipements correspondant à des vocations régionales qui intéressent beaucoup plus que les Bisontins et qui, de ce fait, sont très onéreux. Je vais prendre un exemple : la patinoire va coûter à la Ville à peu près 50 MF, la subvention de la Région est à hauteur de 3 300 000 F et elle a été calculée sur un plafond de 15 MF, donc vous comparez 15 MF à 50 MF, le Département a eu la même démarche, 3,3 MF du Département sur un montant de 50 MF et 2 MF de l'Etat. Voilà l'ensemble des subventions que nous avons pu obtenir des collectivités malgré des demandes répétées concernant le dépassement des 15 MF. Alors j'espère que pour la piscine, les subventions que nous allons obtenir seront un peu plus conséquentes aussi bien de la part de l'Etat, que du Département et de la Région. Nous sommes aussi actuellement en discussion avec l'AS PTT pour obtenir une subvention. C'est pour vous dire que nous sommes très vigilants sur ce problème des aides venant de l'extérieur.

Dernière observation sur l'échéancier qui vous est présenté dans ce dossier également. La fin des travaux est prévue en septembre 1997. Pourquoi cette date ? Parce que septembre pour nous c'est la rentrée aussi bien des classes que du monde sportif et cela nous permet à nous, service gestionnaire, de mettre en place pendant les vacances scolaires la rentrée de la piscine. Nous avons pratiqué de la même façon sur la patinoire et cela a parfaitement bien marché. C'est pour cela que nous voulons répéter cette opération.

En conclusion, je voudrais vous dire simplement que je me réjouis vivement pour les sportifs bisontins et pour tous les Bisontins de voir ce projet démarrer aujourd'hui. Je crois que cela répond à un besoin et je l'ai entendu dire par un certain nombre d'entre vous au travers de la discussion des orientations budgétaires mais je peux vous dire que de notre côté, le monde sportif bisontin attendait ce projet avec beaucoup d'intérêt et les clubs concernés sont très heureux que nous le démarrions ce soir.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint. En 1997, il n'y a pas d'échéance ? Non, donc on ne sera pas accusé de vouloir bénéficier de cela. Monsieur GRAPPIN, spécialiste du sport dans l'équipe «Une Ambition pour Besançon».

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, comme l'a dit tout à l'heure Raymond TOURRAIN, c'est vrai que la construction de cette piscine me tient particulièrement à cœur. Voilà 7 ans que je suis ce projet et je ne peux, moi aussi, que me réjouir de voir ressortir ce dossier et surtout de constater que le projet qui nous est proposé ne correspond en rien au projet que vous aviez accepté en 1988.

Je voulais simplement vous rappeler, Monsieur le Maire, la discussion qui avait eu lieu fin 1988 et je vous engage vivement à relire le Bulletin Officiel du 19 décembre. Vous nous proposiez ce soir-là la construction d'un bassin ludique avec machine à vagues en arguant et je vous cite : «que ce type de bassin était beaucoup plus attractif, que le projet était très bon, qu'il s'agissait non seulement d'un projet technique mais politique qui s'inscrivait dans une politique sportive de complémentarité de l'installation actuelle insuffisante du bassin Mallarmé». Il semblerait aujourd'hui que ce projet n'était pas si bon que cela puisque celui-ci a été entièrement modifié et surtout on abandonne la machine à vagues. Vous savez que j'ai toujours combattu ce projet et je n'étais pas seul à le trouver mauvais puisque la Commission des Sports à l'époque avait donné un avis défavorable, que votre projet n'avait été accepté après une longue discussion que par une faible majorité, 30 voix pour sur 55.

Après les dernières élections municipales et dès la mise en place des nouvelles commissions, j'ai demandé que l'on rouvre ce dossier. Cela a été fait en 1993 pratiquement avec l'ouverture de la patinoire et ce soir effectivement, il faut remercier M. CAMPY, ce jeune étudiant qui a réalisé pour le Service des Sports de la Ville dans le cadre de sa thèse, une remarquable étude marketing concernant la future piscine La Fayette. Dans les conclusions de ce document, je cite : «il ressort que le système des vagues est trop contraignant au niveau du bassin et que la clientèle sera trop volatile. Il faut éviter de construire un bassin à vagues qui risque de nuire à la coexistence des clientèles recherchées». Rien de plus, Monsieur le Maire, que ce que nous avançons en 1988. Partant de ce document et changeant complètement votre méthode de travail, je reconnais qu'il y a eu une véritable concertation avec les clubs, la Commission des Sports, les services et nous avons été régulièrement informés de l'état d'avancement de ce nouveau projet. Résultat : nous avons pu dégager l'unanimité sur les propositions qui nous ont été faites. On peut simplement regretter que l'on ait perdu beaucoup de temps. L'ouverture de la nouvelle piscine ne pourra se faire au mieux que fin 1997, soit dix années après les premières études pour une réalisation que les Bisontins attendent tous avec impatience. Je pense que nous avons eu un seul tort Monsieur le Maire en 1988, c'est d'avoir eu raison trop tôt.

Pour terminer, je renouvelle la demande que j'ai déjà faite en commission : il faut que l'on établisse le plus rapidement possible un budget prévisionnel de fonctionnement afin de connaître,

avec une politique de prix d'entrée raisonnable, quelle sera la subvention d'équilibre que la Ville devra prévoir. D'autre part, avec la construction de cette nouvelle piscine, il ne faudrait pas oublier qu'il y a des travaux importants à effectuer rapidement à l'actuelle piscine Mallarmé, le rapport en fait d'ailleurs état mais sans préciser de calendrier. Je vous remercie.

M. NACHIN : J'ai écouté avec intérêt Jean-Claude GRAPPIN rappeler ces petits points d'histoire et j'ai constaté que M. le Maire a changé sur cette question-là.

M. LE MAIRE : En bien !

M. NACHIN : Je trouve que c'est très bien car il ne faut pas s'obstiner dans des projets qui sont aberrants et je souhaite que vous ayez la même attitude à l'égard de la voie de desserte et de contournement (rires), dont je voudrais rappeler pour ceux qui diraient peut-être un jour, ici ou là, que c'est un projet qui coûte très cher, 60 MF, que c'est une réalisation tout à fait prestigieuse pour la Ville de Besançon, qu'on pourrait réaliser avec ce que coûtera la voie de desserte et de contournement, 20 à 25 projet de ce type (rires). Le problème serait de savoir ce qu'on en ferait mais vous pouvez imaginer ce qu'on peut faire avec l'argent qu'on va mettre dans la voie de desserte et de contournement ! (rires).

M. LE MAIRE : Est-ce tout, Monsieur NACHIN ?

M. NACHIN : C'est tout.

M. LE MAIRE : Merci de faire rire vos collègues. C'est vrai je crois qu'une deuxième piscine est indispensable. On était parti avec une partie de la Commission des Sports sur un bassin ludique auquel je ne suis pas spécialement attaché mais vous n'étiez pas là car c'était dans le Conseil précédent, et effectivement on y parlait des vagues. Maintenant, vous êtes d'accord pour un bassin de 50 mètres avec un peu de ludique, tout le monde est d'accord, le Maire ne peut être que satisfait. Cela montre en même temps qu'il n'est pas têtue autant que certains le supposent !

M. FUSTER : Je voudrais répondre à deux questions de M. GRAPPIN. Lui dire d'abord que le bassin à vagues, il y a 8 ans, n'était pas si utopique que cela mais qu'en tenant compte des expériences réalisées ailleurs, nous l'avons bien entendu abandonné.

Concernant le fonctionnement, c'est vrai que c'est une question qui nous préoccupe et nous allons bien sûr, avec les services, étudier de très près ce point. Nous pourrions vous en dire beaucoup plus lors d'un prochain Conseil.

En ce qui concerne la piscine Mallarmé, nous avons bien précisé que les études seraient menées en parallèle avec la piscine La Fayette puisque pour des raisons de gestion et de fonctionnement, il faudra qu'on tienne compte effectivement de ce qu'on fera à Mallarmé pour La Fayette.

Mme FOLSCHWEILLER : Je suis d'accord avec ce projet qui est réclamé je crois depuis très longtemps par les gens de Planoise et tous les Bisontins. J'ai noté que vous aviez supprimé un intermédiaire, la SEDD, et que cela permettrait de faire des économies, c'est une bonne chose. Juste une toute petite chose : mon voisin me disait «si tu dis cela, on va encore passer pour des écolos avec leur vélo» parce que je m'étais arrêtée sur un des derniers points, les travaux d'accompagnement : aménagement d'un parking complémentaire. C'est vrai que les parkings coûtent très cher à la collectivité, que Besançon fait le choix du transport en commun, des pistes cyclables. Ne peut-on pas essayer de valoriser cela et plutôt que de mettre de l'argent dans le parking autos, prévoir un parking

abrité pour des vélos afin d'inciter les gens qui habitent dans ce quartier de la ville, à utiliser ce mode de locomotion.

Mme VIEILLE-MARCHISET : La piscine n'est pas que pour les Planoisiens !

Mme FOLSCHWEILLER : Je sais bien, mais il faut penser à tout cela et rendre attractifs je crois d'autres moyens de transport que la voiture. Il ne s'agit pas de la supprimer mais il faut rendre les autres attractifs.

M. LE MAIRE : Que pouvez-vous faire Monsieur FUSTER ? Des parkings pour les vélos, cela ne doit pas être très cher.

M. FUSTER : Madame FOLSCHWEILLER, j'ai noté votre remarque avec beaucoup d'attention mais je voudrais vous dire également que le parking voitures est nécessaire dans ce complexe puisque vous savez très bien que nous accueillons des gens qui viennent de partout. Je vous rappelle qu'à la patinoire, nous accueillons des gens qui viennent de Pontarlier, Lons, etc. pour vous situer un peu le rayon. Donc on est obligé d'avoir des parkings d'accueil, mais votre proposition va être soumise aux services.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, sans vouloir polémiquer, je voulais quand même rappeler à l'Adjoint que le financement de la patinoire, c'était le plan Bergelin et là il n'y avait pas de plafonnement, c'était un pourcentage sur les travaux de la patinoire. C'était un financement Etat, Région, Département, Ville de Besançon.

M. FUSTER : C'était plafonné sur un coût de 15 MF.

M. GRAPPIN : On ne va pas polémiquer. Mais le plan Bergelin concernait uniquement la patinoire.

M. LE MAIRE : M. BERGELIN n'est plus en charge de Jeunesse et Sports et on va trouver d'autres formules !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.